LA LETTRE DU CONSEIL

CONSEIL DU 1ER MARS 2022

Lors de ce conseil, les élus du Conseil Municipal Jeunes ont assisté, et participé, aux débats sur les délibérations à l'ordre du jour. L'occasion pour eux de se faire mieux connaître de leurs "homologues adultes", de présenter leurs dossiers en cours, et de poser les questions que suscitaient les échanges. Ainsi, après avoir exposé leurs attentes sur les 2 thématiques retenues (lutte contre toute forme de harcèlement et plantation d'arbres fruitiers), ils ont pu obtenir des réponses sur le vocabulaire d'un conseil, sur les liens entre la commune et Grand Lac, sur les élections, les parrainages, mais également faire part de leur enthousiasme quant à la mise en place d'une zone de convivialité. La pertinence de leurs interventions a été reconnue par tous et c'est sous des applaudissements nourris que nos jeunes ont quitté la salle à la fin de la séance.

RAPPORT DE DELEGATION

CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX COMMUNAUX 2022-08

Afin de permettre la continuité de l'activité du salon de coiffure durant les travaux du salon, Madame le Maire a mis à disposition une salle du rez-de-chaussée de la maison des associations actuellement inoccupée.

DELIBERATION 2022-09

MODIFICATION DES STATUTS DE GRAND LAC

Suite à la fusion des 3 EPCI (CALB, CCCA, CCCh) les statuts avaient été harmonisés pour créer ceux de Grand Lac et répondre aux exigences règlementaires en vigueur à l'époque. Sur les 3 types de compétences, les compétences optionnelles ont disparu et certaines compétences ont changé de type. Pour être conforme aux nouvelles dispositions il convient donc de mettre à jour les statuts.

Acquisition foncière et régularisation

DELIBERATION 2022-10

Une erreur s'est glissée dans l'avenant relatif à l'achat de la fruitière, approuvé par délibération du 24 novembre 2021 ; Au lieu du 31 mars, le report de la date d'achat a été acté au 1er mars.
Pour honorer l'accord initial et afin d'éviter un nouvel avenant très couteux, il est proposé de déduire ce mois de la taxe foncière que la commune, propriétaire, réclame chaque année aux occupants. Sur 2022, la commune ne demandera donc le remboursement qu'à concurrence de la somme due, diminuée de 416 €.

DELIBERATION 2022-11

Dans le cadre du projet de sécurisation de la voirie communale, la commune souhaite le détachement des emprises foncières en bordure des routes afin de les porter à un gabarit suffisant. Suite à un alignement route du Parc, la commune va acquérir 309 m^2 à l'indivision Domenge-Philippe au prix de 5€ du m^2, prix pratiqué par la commune pour les acquisitions foncières en bord de voirie.

DANS CE NUMÉRO

URBANISME : DECLARATIONS PREALABLES

TRAVAUX : CONVENTIONS ET SUBVENTIONS

CONSULTATION : EXTINCTION NOCTURNE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

TRAVAUX

Conventions avec l'OPAC

Aire de convivialité / Conteneurs semi-enterrés

DELIBERATIONS 2022-16 ET 17

Lorsque des travaux ou des équipements se situent en dehors du domaine public, il convient de conventionner avec le propriétaire. Dans ce cadre, la commune doit signer une convention avec l'OPAC pour l'accompagnement d'une aire de convivialité.
Ce projet vise à mettre en place une zone conviviale en toute simplicité, permettant aux habitants du quartier d'avoir un endroit où se retrouver, échanger, partager d'agréables moments en famille. Il permettra également de donner une réelle fonction à « l'espace vert » au centre de ce quartier.

Une convention tripartite doit également être signée avec l'OPAC et Grand Lac suite à l'installation des nouveaux points de collecte d'ordures ménagères et tri sélectif : Chemin des Vernes, Route de l'Orme et Impasse des Pimprenelles. Elle définira les responsabilités et les engagements de chaque partie.

Aire de convivialité des Villards.

DELIBERATION 2022-14

Convention avec le Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (SDES)

Le renouvellement de l'éclairage public peut générer des Certificats d'Economie d'Energie. La convention vise à transférer au SDES l'intégralité des CEE générés par l'opération.

URBANISME

Déclarations préalables

DELIBERATIONS 2022-12 ET 13

Afin d'éviter la multiplication de projets non conformes et le développement de procédures d'infraction aux règles du PLUi, il est de l'intérêt de la commune de soumettre l'édification d'une clôture et les travaux de ravalements de bâtiments existants à déclaration préalable **sur l'ensemble de son territoire** afin de contrôler l'application des dispositions du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.
Le conseil municipal demande à Grand Lac de délibérer en ce sens, la communauté d'agglomération ayant compétence en la matière.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Vidéoprotection

DELIBERATION 2022-15

Suite à un diagnostic sureté de la gendarmerie, commandé en 2021, la commune envisage de renforcer le dispositif de vidéoprotection existant. L'attention se porte principalement sur les axes de circulation de voies publiques et sur les bâtiments publics.

Ces travaux, d'un montant estimatif de 21 000 € HT sont éligibles au financement du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) et de la Région.

TARIFS COMMUNAUX

Maison des associations

DELIBERATION 2022-18

Le rez-de-chaussée de la maison des associations (ancienne crèche) est désormais disponible. Ses salles pouvant être mises à disposition, il convient de les ajouter aux tarifs de location.

CARNET

Le conseil municipal prend part à la joie des familles qui ont célébré une naissance :

- Meï SCOTTON ERMER au foyer de Priscillia ERMER et Franck SCOTTON
- Célestine GRANGETTE au foyer de Yolaine CROZE et Jérémy GRANGETTE

AGENDA

Prochain conseil municipal : Mercredi 23/03 – 20h – Ebène
Vote du Budget

Prochain Café de la Mairie : Samedi 26/03 – Villette

Prochain blabla café du CCAS : Jeudi 07/04 – 14h / 16h – CC3B

SOCIAL- ANIMATION

De 7 à 77ans… même avant et même après on vous propose…

ENFANCE / JEUNESSE

SEJ : Vacances de printemps

- 8 mars : date limite de dépôt des dossiers pour les nouvelles familles
- 21 mars : ouverture des inscriptions uniquement sur l'espace famille
- 4 avril : clôture des inscriptions

Rentrée de septembre :

Les inscriptions pour la maternelle auront lieu les 7, 10, 11, 17, 21 et 24 mars et le 4 avril.

Prenez rendez-vous auprès de l'accueil de la mairie. (04.79.54.76.06)

AINES

Cinéma

Tous les 1ers vendredis du mois au cinéma Victoria à Aix Les Bains, des séances sont réservées aux Séniors et un accompagnant. 5€/séance

Enquête « Bien Vieillir »

Vous pouvez encore rapporter les questionnaires distribués avec la dernière lettre du conseil à l'accueil de la mairie.

Lire une histoire, jouer, parler avec les enfants…Une première approche pour créer du lien !

PROJET INTER-GENERATIONNEL

Envie de retrouver votre âme d'enfant ?

Un temps de **rencontre** intergénérationnel est programmé **chaque dernier jeudi** du mois de **10h à 11h** à la crèche de La Biolle.

Inscrivez-vous directement à la crèche ou auprès de Marie-Rose Goury lors de sa permanence le samedi matin. Vous ne remplacez aucunement un membre du personnel, c'est « juste » un **temps de découverte et de partage** avec les enfants et c'est déjà tellement. Les professionnels sont présents à chaque instant et pourront vous aider à entrer en contact avec les enfants ou à leur proposer des activités support. Surtout **n'hésitez pas** à venir, même juste par curiosité, il n'y a aucun engagement et les enfants seront ravis de votre présence.

GRAND-LAC

PROJET DE TERRITOIRE

Inventons Grand Lac 2030 ensemble !

Les modes de vie d'hier ne sont pas les mêmes que ceux d'aujourd'hui… et demain ? Comment vivrons-nous en 2030 ? Habiter, se déplacer, consommer, entreprendre, travailler, se divertir, partager : beaucoup de choses ont été bousculées et le seront encore. Ce projet de territoire sera un document cadre pour guider les choix et les politiques à l'horizon 2030. L'agglomération souhaite qu'il soit construit et porté par toutes les forces vives de notre territoire et les habitants qui seront invités à y participer.

Ce projet, l'agglomération le veut fédérateur de tous les acteurs économiques, institutionnels et des habitants : c'est ainsi la 1ère fois qu'une vaste concertation est organisée sur l'avenir de notre territoire commun.

Les 3 défis du projet de territoire

D'ores et déjà, Grand Lac souhaite aborder le projet de territoire au travers de trois grands défis :

- **Grand Lac, territoire durable**, pour aller vers un territoire plus apaisé dans sa mobilité, plus respectueux de son environnement, plus en prise avec la transition écologique
- **Grand Lac, territoire attractif**, pour préserver et accompagner les conditions d'un développement touristique, économique et de l'emploi pour tous
- **Grand Lac au quotidien**, pour conforter et construire un cadre de vie garant du lien social et de la cohésion territoriale

CONSULTATION CITOYENNE

Extinction nocturne de l'éclairage public ?

LE CONTEXTE…

L'éclairage public consomme chaque année en France plus de 56 TWh (Téra Watt heure), soit 12% de la consommation électrique totale annuelle.
Le poids de l'éclairage public dans le budget communal de fonctionnement est d'environ 10 % (hors masse salariale).
Il y a donc un véritable enjeu à mettre en œuvre une politique cohérente sur la commune.
Le renouvellement de l'éclairage en technologie LED, que nous poursuivons est un axe d'amélioration, l'extinction nocturne peut être complémentaire.

Hormis l'enjeu économique, un enjeu écologique est souvent mis en avant avec une perturbation des cycles de vie des hommes et des animaux. Tout être vivant a besoin de cette alternance jour/nuit, mise à mal par l'éclairage nocturne continu.
Un danger pour la sécurité ? les chiffres officiels :
80% des cambriolages chez les particuliers ont lieu la journée,
70% des deals et des agressions ont lieu en journée.
Par contre, 80% des cambriolages des locaux professionnels ont lieu la nuit…
Il n'y a donc à priori pas de corrélation entre « insécurité » du particulier et absence d'éclairage nocturne.

Le passage en LED et l'installation d'horloges astronomiques permettent
un abaissement d'intensité d'éclairage des luminaires et/ou une extinction programmée

✂----------✂----------✂

CONSULTATION CITOYENNE

Seriez-vous favorable à l'extinction de l'éclairage public de 23h à 5h ? ☐ **oui** ☐ **non**

Si oui : ☐ **totale** ☐ **partielle** (partout sauf places du chef-lieu pour les commerces et zone d'activité du Glatey pour les entreprises)

Commentaires / Expression libre :

_____

_____

_____

_____

Le bulletin réponse est a déposé en mairie avant le 02/04/22 ou lors de la permanence exceptionnelle de Mr Marques (adjoint aux travaux) qui aura lieu le samedi 19/03 en mairie de 9h à 11h et de 13h30 à 16h.
Vous pourrez échanger avec lui sur ce sujet et déposer vos votes.

Imprimé par nos soins